



**Nombre de conseillers**  
En exercice : 10  
Présents : 6  
Absents : 4  
dont représentés : 0  
Votes pour : 6  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 6

**Date de la convocation**  
13/09/2023

**Date de publication**  
26/09/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023  
ID : 090-200069060-20230926-2023\_009\_2-AR

**Séance du 19 septembre 2023 à 18h00**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT

**Membres absents :** J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

#### Décision du bureau n°2023-009

**Objet :** Demande de subvention - Association Familiale du Canton de Giromagny (AFCG)

#### Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

#### Considérant

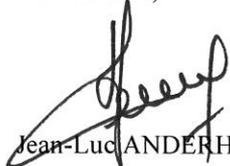
- la demande de subvention exceptionnelle introduite le 10 juillet 2023 par l'Association familiale du Canton de Giromagny afin d'acquérir du matériel de rangement ainsi qu'une armoire sécurisée,

Monsieur le Président sollicite les membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDENT** de ne pas répondre favorablement à cette sollicitation.

Étueffont, le 26 septembre 2023,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Jacky CHIPAUX